

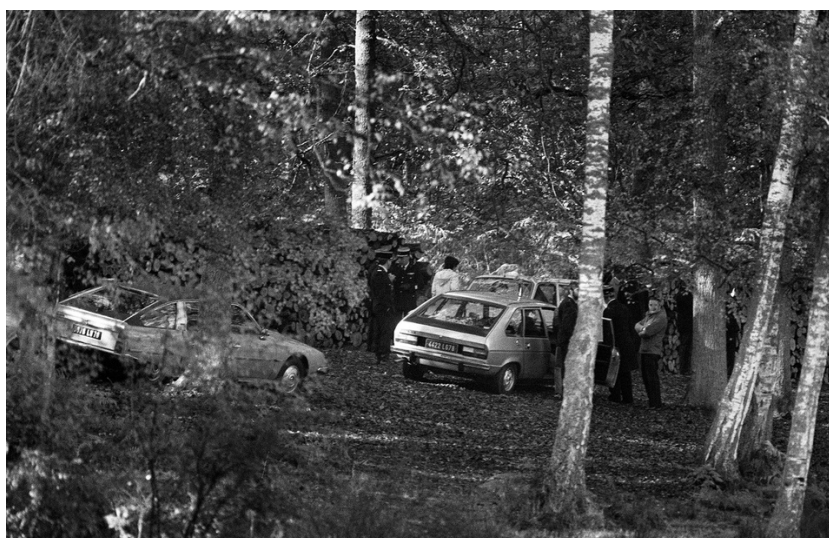


Affaire Boulin : Un deuxième juge nommé pour enquêter sur la mort de Robert Boulin, « vu la gravité de l'affaire »

INFO « 20 MINUTES ».

Le président du tribunal de Versailles a décidé de saisir un deuxième juge « vu la complexité et la gravité » de l'enquête sur la mort de Robert Boulin.

Par VINCENT VANTIGHEM



Robert Boulin retrouvé mort le 30 octobre 1979 dans l'étang Rompu de la forêt de Rambouillet – MICHEL CLÉMENT / AFP

- Robert Boulin a été retrouvé mort dans un étang en 1979.
- En 2015, la justice a rouvert une enquête pour « assassinat ».
- Un deuxième juge a été nommé en janvier pour enquêter.

Ils ne seront pas trop de deux juges pour tenter de résoudre cette énigme criminelle qui perdure depuis près de quarante ans. Selon nos informations, le président du tribunal de grande instance de Versailles (Yvelines) a saisi, le 24 janvier, un deuxième juge d'instruction pour enquêter sur les circonstances de la mort de Robert Boulin.

Ministre du Travail sous Valéry Giscard d'Estaing, il avait été retrouvé mort dans les quarante centimètres d'eau d'un étang de la forêt de Rambouillet en octobre 1979. Après avoir conclu dans un premier temps à un suicide, la justice avait fini par ouvrir, en 2015, une information judiciaire pour enlèvement, séquestration et assassinat.

La thèse d'un assassinat politique en lien avec le RPR ?

Une enquête que le président du tribunal de Versailles a donc décidé de confier, désormais, à deux juges d'instruction. Dans une ordonnance que *20 Minutes* a pu consulter, il précise, « *vu la gravité et la complexité de l'affaire* », qu'il adjoint la juge **Nadège Pequignot** à **Denis Couhé**, jusqu'ici seul à diriger l'enquête.

« *Vu la colère de la fille de Robert Boulin* », aurait-il pu ajouter. Convaincue que son père a été la cible d'un assassinat politique en pleine guerre de tranchées autour de la création du RPR par Jacques Chirac, **Fabienne Boulin** a bataillé des années pour obtenir l'ouverture du dossier. Et depuis, elle se désolait que les choses n'avancent pas.

Un médecin légiste entendu ce vendredi

« *Force est de constater que l'information judiciaire est au point mort depuis au moins deux années* », avait ainsi écrit son avocate **Marie Dosé** au président du tribunal, en novembre, pour obtenir la nomination de ce nouveau juge. Et d'indiquer que sa cliente attend toujours qu'une reconstitution ait lieu ou que « *les archives ministérielles qui semblent contenir des éléments d'information non négligeables* » soient « *enfin* » consultées...

Et surtout que les témoins soient convoqués. « *Il y a plus qu'urgence*, confie Fabienne Boulin. *Nous avons réclamé l'audition de personnes qui sont mortes depuis et n'ont pas pu être entendues ou qui ne sont plus en état de l'être. C'est honteux !* » Mais, comme toujours, elle ne perd pas espoir de connaître enfin la vérité sur la mort de son père.

« *Je souhaite que la nomination de cette juge donne un nouveau souffle à l'enquête...* » Cela semble être le cas : selon nos informations, les deux juges ont prévu d'entendre, ce vendredi, le docteur Daniel Jault. Médecin légiste, il avait effectué une autopsie de Robert Boulin. « *À l'évidence, il avait reçu des chocs sur la face*, avait-il confié à France Inter à ce sujet en 2013. *Personnellement, je ne me suis jamais dit que c'était un suicide.* » ■